

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

### Réunion du 18 novembre 2024

Le 18 novembre 2024, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis par voie de conférence audiovisuelle sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

1. AKILIAN Michelle – Administrateur
2. ALBE Christian – Trésorier général
3. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur
4. AZEMA Jean – Président LNV
5. BITON Guillaume – Administrateur
6. COLLOT Isabelle – Administrateur
7. DECONNINCK Didier – Administrateur
8. DURAND Christophe – Trésorier Adjoint
9. FLORENT Sébastien – Secrétaire général
10. FRELAT Véronique – Administrateur
11. GANGLOFF Claude – Administrateur
12. GOUX Richard – Administrateur
13. LE THOMAS Viviane – Administrateur
14. MABILLE Gérard – Administrateur
15. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur
16. MOURADIAN Christine - Administrateur
17. PEYTAVIN Annie – Secrétaire Générale Adjointe
18. ROCHE Vincent – Administrateur
19. SAGOT Eric – Administrateur
20. TANGUY Eric – Président
21. VALLOGNES Nathalie – Administrateur
22. VIALA Delphine – Administrateur
23. VOUILLOT Pierre – Administrateur

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

1. ARIA Alain – (représenté par Madame Christine MOURADIAN) - Administrateur
2. Cynthia BAGATTO (représentée par Monsieur Didier DECONNINCK) – Administrateur

Les postes de Monsieur LABROUSSE Yves et Madame CASTAINGS Nadège sont vacants.

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Laurent DANIEL – Membre du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Michel COZZI - Président de la Commission Fédérale Sportive**
- **Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale (DTN)**
- **Antoine DURAND – Directeur Exécutif**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley** (Eric TANGUY)
- 2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV** (Jean AZEMA)
- 3. POLE DTN** (Axelle GUIGUET)
- 4. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### ADMINISTRATION

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
  - Procès-verbal du Bureau Exécutif du 1<sup>er</sup> octobre 2024
  - Procès-verbal du Conseil d'Administration des 13 & 14 septembre 2024
- ✓ Actualités commissions fédérales :
  - Conseil de Surveillance :
    - Démission de Monsieur Dominique FONTAINE, Membre
    - Vacance du poste à titre définitif de Monsieur Clément LATAPIE-RIBERAIN suite à son absence constatée par le Conseil de Surveillance à trois réunions consécutives
  - Commission des Agents Sportifs :
    - Nomination de de Madame Lucie DORLEANS, juriste, en tant que délégué aux agents sportifs suppléante
  - Commission Fédérale Volley Sourd :
    - Démissions de Mesdames Christelle LAJUS, Kabadouko GOMIS et Juliette DUREL
- ✓ ELECTIONS FEDERALES 2024
  - Problématique de l'organisation hybride de la réunion de l'Assemblée Générale Régionale de la Ligue Grand-Est
- ✓ Ressources Humaines : point de situation
  - Recrutement de Léopold DEJARDIN en tant que chargé de mission Communication
  - Promotion d'Antoine DURAND en tant que Directeur Exécutif
  - Recrutement de Youssef KROU en tant qu'apprenti DESJEPS
  - Retour d'Yvan MAIROT, responsable Développement
  - Recrutement de Vincent JUAN en tant que chargé de mission Formation
  - Recrutement de Manon GYSEMBERG en tant qu'apprentie au sein du service juridique
  - Recrutement de Calogero VACCARELLO en tant qu'apprenti au sein du service Communication
  - Recrutement en cours d'un chargé de mission Développement

#### FINANCES (Christian ALBE)

- ✓ Point financier

#### **5. POLE SPORTIF**

- ✓ Approbation des RPE :
  - **RPE Coupe de France PRO**
    - **Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Senior Pro Féminine** - Publié le 16/10/2024
    - **Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Senior Pro Masculine** - Publié le 16/10/2024
  - **RPE Coupe de France Masters**
    - **Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Masters** - Publié le 09/10/2024

- **RPE Coupe de France Compet'Lib**
    - **Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Compet'Lib** - Publié le 24/10/2024
  - **RPE Coupe de France Beach Volley**
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M13** - Publié le 24/10/2024
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M15** - Publié le 24/10/2024
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M18** - Publié le 24/10/2024
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley Seniors** - Publié le 24/10/2024
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M13 - Finales** - Publié le 24/10/2024
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M15 - Finales** - Publié le 24/10/2024
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M18 - Finales** - Publié le 24/10/2024
    - **Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley Seniors - Finales** - Publié le 24/10/2024
  - **RPE Volleyades**
    - **Règlement Particulier des Epreuves - Beach Volleyades M17** - Publié le 24/10/2024
  - **RPE Outdoor**
    - **Règlement Particulier des Epreuves du Circuit National - France Beach Volley Series** - Publié le 06/11/2024
- ✓ Transfert des droits et niveaux sportifs de Nationale 2 Masculin et autres inférieurs de l'AS Bouguenais Rezé Volley à l'AS Beach Rezé Volley après accord du mandataire judiciaire

#### **6. POLE MARKETING/EVENEMENTIEL**

- ✓ Point Finales Coupe de France Pro
- ✓ Point Négociations BETCLIC

#### **7. POLE INTERNATIONAL**

- ✓ Point Champions League

#### **8. POLE FORMATION**

- ✓ Approbation Prestation Olbia : Formation des dirigeants

#### **9. POLE OUTRE-MER**

- ✓ Point Nouvelle-Calédonie : complément au plan de sauvetage (affiliation non onéreuse pour lister les clubs actifs sur le territoire)

#### **10. QUESTION DIVERSES**

- ✓ Etat des licences

---

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration le 18 novembre 2024 à 19h00.

## **I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY**

*Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley.*

1. Elections LNV :  
Monsieur Jean AZEMA a été élu Président de la LNV, le président sortant ayant retiré sa candidature.  
A noter que Madame Dominique FAURE au sein du CODIR de la LNV, encore ministre il y a quelques semaines avant la nomination du nouveau gouvernement.
2. Premier Board de la CEV, dont Eric TANGUY est second vice-président.  
Nomination de 5 membres français au sein des commissions CEV (MOREUIL Laurent, COLLADOS Fabrice, DURAND Antoine, VIALA Delphine, FLORENT Sébastien) :  
<http://www.ffvolley.org/index.php?mduuseid=Mw%3D%3D&dsqtypid=37&page=actu&actid=NzYyNA%3D%3D>
3. Coupe d'Europe des clubs de Beach-Volley CEV organisée du 10 au 13 octobre 2024 à Montpellier  
(<http://www.ffvb.org/index.php?mduuseid=Mw%3D%3D&dsqtypid=37&page=actu&actid=NzYxNA%3D%3D>), les équipes de Montpellier et Bordeaux ont représenté la France sur cette compétition européenne prestigieuse.
4. Audition (avec la FFBadminton et la FFAthlé) par la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale présidée par Joel BRUNEAU, sur les pistes d'économie dans le cadre du PLF 2025, accompagné par Antoine DURAND :  
Les fédérations sportives sont alignées sur le constat d'un doublon décisionnaire au niveau local d'une efficacité contestable : la proposition était de conserver les CRDS et un peu moins les DRAJES.  
A la lecture du PFL présenté en lecture à l'AN, les fédérations n'ont pas été écoutées car le projet porte plutôt sur une suppression des CRDS.
5. Congrès FIVB à Porto le week-end dernier : le nouveau président de la FIVB est le brésilien Fabio AZEVEDO, ex-directeur général.  
Côté français, Annie PEYTAVIN reste membre du board et Eric TANGUY membre du Volleyball Council et du VNL Council.
6. Axelle GUIGUET et Eric TANGUY se rendent à Lausanne en cette fin de semaine afin de discuter avec la FIVB du sujet du Volleyball Empowerment, notamment sur le montant de la poursuite de ce projet orienté sur le beach volley. Pour l'anecdote, la FFvolley sera ainsi la première fédération reçue par le nouveau président.

## **II. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV**

*Jean AZEMA prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley.*

1. CODIR de la LNV le mardi 19 novembre 2024 au siège de la FFvolley avec ordre du jour calqué sur l'AG de mi-décembre à venir :
  - Bilan de l'exercice précédent
  - Vote du budget prévisionnel
  - Discussions sur les investissements à faire pour moderniser le dispositif administratif qui commence à être obsolète, voire qui est déjà dépassé ; et investissements et optimisation de l'audience et de la visibilité, avec notamment quelques projets sur la LNV TV

Cela fait quelques mois que la nouvelle équipe a pris les choses en main, pris connaissance de toutes les informations, notamment financières, renouvelé les commissions - en changeant de méthodologies par rapport à ce qui se faisait auparavant via la réception de beaucoup de monde, de candidatures, cela permettant d'accueillir des gens qui avaient envie de s'impliquer mais qui ne le faisaient pas nécessairement in fine.

Le crédo est également de mettre en place plus de transparence dans le fonctionnement de la LNV.

2. Assemblée Générale de la LNV le 16 décembre 2024, qui constitue la fin de la 1<sup>ère</sup> étape de prise de connaissances et d'évaluation de l'existant, afin de se projeter et donc tout en positionnant sur des projets à venir
3. Eric TANGUY a évoqué le fait que la volonté était effectivement de faire appel à des personnalités qu'on n'a pas l'habitude de voir dans le volley :
  - i. Dominique FAURE déjà citée ;
  - ii. Mais le Directeur Général d'un club de Basket impliqué dans le Label LNB, afin notamment de reprendre le projet de la Licence Clubs.
4. Côté sportif, les compétitions ont commencé et tout se déroule au mieux.
5. Côté relations avec la FFvolley, elles sont apaisées car les Présidents échangeant beaucoup, tentant d'avoir des positions communes sur différents sujets (cf. taxes sur les paris sportifs en lecture au Parlement par exemple).  
C'est constructif, surtout lorsqu'on sait les tensions actuelles entre fédération et ligue professionnelle dans les autres sports professionnels.

### **III. POLE DTN (Axelle GUIGUET)**

*Axelle GUIGUET prend la parole et fait un bilan global sur la Saison internationale 2024.*

1. Bonne nouvelle récente : la médaille de bronze PLACETTE-RICHARD en beach-volley sur un Challenger le week-end dernier, qui constitue une performance encourageante.
2. En cours de finalisation du choix parmi les candidats au poste de sélectionneur
  - 1<sup>ère</sup> phase : Sur 15 candidats, une shortlist de 6 candidats a fait l'objet d'une audition individuelle réalisée avec Marc FRANCASTEL, et pour certains avec Eric TANGUY
  - 2<sup>ème</sup> phase : Débriefing avec Eric à venir, en lui précisant les 3 candidats qui sont vraiment intéressants
  - Décision à attendre d'ici quinzaine de jours étant donné l'absence de suspense sur l'issue du processus électoral fédéral

Premier bilan à chaud : Il faut noter la crédibilité et la reconnaissance du volley français Indoor à l'international car nous avons reçu de nombreuses candidatures étrangères

3. Développement :
  - a. 3 & 4 décembre 2024 : Séminaire Développement
  - b. 17 & 18 décembre : Séminaire Baby Volley
4. Point Héritage Matériels des JOP 2024 :
  - a. Le matériel a été envoyé dans les pôles comme prévu avec le COJOP : Christian ALBE indique qu'il aurait apprécié une concertation auprès des LRvolley, être a minima mis au courant en tant que Président de la Ligue Occitanie.  
Axelle GUIGUET répond qu'une proposition de GT pour la redistribution de ce matériel avait été faite mais qu'elle s'est vite révélée infructueuse, avec une validation politique de répartition du matériel entre Evènementiel et pôles.  
Ensuite, la temporalité de la nécessité d'une prise de décision pendant la période de préparation et de JOP a rendu impossible une concertation élargie.  
Récapitulatif de la redistribution :
    - Une partie reste à l'Evènementiel
    - Par PE indoor : 25 ballons et 1 caddie
    - Par PE beach : 40 ballons, 1 caddie et 1 sac à ballons
    - Par PF indoor : 40 ballons et 2 caddies
    - Pour le PF beach : 48 ballons, 3 caddies et 2 sacs à ballons + 2 scoreboards sur pieds + terrains
  - b. Les frais de livraison s'élèvent à 5.000 € environ donc il proposé que la FFvolley les offrent aux LRvolley pour leur contribution dans la gestion des pôles.

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le don des frais de livraison afférents au matériel JOP 2024 adressé aux pôles, de la FFvolley aux LRvolley.**

5. Visite de la DTN au CRE Beach-volley Guadeloupe  
Bilan très positif avec pêle-mêle :
  - projet d'organisation d'une compétition d'envergure « Zone Caraïbes » en 2025
  - construction de terrains de beach-volley sur place
6. Première rencontre avec le ministre chargé des Sports
  - a. Volonté affichée de simplifier les dispositifs PST et PSF – partie territoriale de l'ANS ;

#### **IV. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES**

##### **ADMINISTRATION (Antoine DURAND)**

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
  - Procès-verbal du Bureau Exécutif du 1<sup>er</sup> octobre 2024

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ledit procès-verbal.**

- Procès-verbal du Conseil d'Administration des 13 & 14 septembre 2024

Antoine DURAND indique que différentes demandes de modification lui sont parvenues, notamment une demande de précision du dispositif de « Licence Héritage » qui a été validée lors de cette réunion.

En conséquence, une fois que ce projet de procès-verbal aura été complété par le Secrétaire Général présent sur ce sujet, la version définitive sera soumise à la validation du CA des 17 & 18 janvier 2024.

- ✓ Actualités commissions fédérales :
  - Conseil de Surveillance :
    - Démission de Monsieur Dominique FONTAINE, Membre
    - Vacance du poste à titre définitif de Monsieur Clément LATAPIE-RIBERAIN suite à son absence constatée par le Conseil de Surveillance à trois réunions consécutives

**RESOLUTION : Conformément aux Statuts de la FFvolley en vigueur au moment de leur désignation, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prononce la vacance de ces postes à titre définitif.**

Pour rappel, ces anciens Statuts, applicables à l'espèce, disposent que « *Pour pourvoir aux postes vacants, la Commission Electorale Fédérale fait appel, au sein du collège concerné, au candidat suivant dans l'ordre des résultats du vote. Le Conseil d'Administration entérine la désignation* ».

- Commission des Agents Sportifs :
  - Nomination de Madame Lucie DORLEANS, juriste, en tant que délégué aux agents sportifs suppléante

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la nomination susmentionnée. »**

- Commission Fédérale Volley Sourd :
  - Démissions de Mesdames Christelle LAJUS, Kabadouko GOMIS et Juliette DUREL

Les compositions de toutes les commissions fédérales étant renouvelées pour la mandature 2024-2028 lors du prochain CA des 17 & 18 janvier 2025, ces postes resteront vacants.



✓ ELECTIONS FEDERALES 2024

- Problématique de l'organisation hybride de la réunion de l'Assemblée Générale Régionale de la Ligue Grand-Est

Diverses tractations ont eu lieu avec la LRvolley susmentionnée quant à l'obligation pour toutes les LRvolley d'organiser les scrutins fédéraux (collège principal et LNV) en présentiel lors de leurs AG, pour des raisons de sécurité juridique des élections fédérales.

Or, lors de leur dernière AG, les GSA de la LRvolley Grand-Est ont émis le vœu de voir organisée leur AG en visioconférence à l'avenir.

En conséquence, il est proposé une organisation hybride des scrutins fédéraux le samedi 7 décembre 2024, avec l'organisation en présentiel de ces deux votes (collège principal et collège LNV) en trois lieux différents :

- L'un aux alentours de Reims pour la Champagne-Ardenne ;
- L'autre en Lorraine ;
- Le troisième en Alsace.

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le dispositif susmentionné.**

FINANCES (Eric TANGUY & Christian ALBE)

- ✓ Point financier – Vente de l'ancien siège de Choisy-le-Roi

Eric TANGUY indique que la presque totalité des conditions suspensives ont été levées.

Cependant, il demeure un problème de servitude ENEDIS de la parcelle, l'acheteur-promoteur ayant besoin de déplacer ce compteur électrique donc un peu de technique et nous ayant corollairement demandé un délai supplémentaire de quelques mois pour lever cette condition contractuelle.

Nous avons donné notre accord et les notaires sont au travail pour proroger ce délai de respect de cette condition suspensive.

- ✓ Point financier

Christian ALBE transmet les informations suivantes aux administrateurs :

- La FFvolley a désormais touché toutes les subventions pour l'acquisition de Créteil, avec un dernier virement de 500k € par l'ANS : la décision a donc été prise de solder au plus tôt l'emprunt de Créteil pour des raisons évidentes d'intérêts ;
- Nous avons commencé l'étude de l'atterrissage pour l'exercice 2024 :
  1. Les comptes sont à jour
  2. Le résultat sera vraisemblablement bénéficiaire, sans précision sur le montant à date.

**V. POLE SPORTIF**

- ✓ Approbation des RPE :
  - **RPE Coupe de France PRO**
    - Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Senior Pro Féminine - Publié le 16/10/2024
    - Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Senior Pro Masculine - Publié le 16/10/2024
  - **RPE Coupe de France Masters**
    - Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Masters - Publié le 09/10/2024
  - **RPE Coupe de France Compet'Lib**
    - Règlement Particulier des Epreuves - Coupe de France Compet'Lib - Publié le 24/10/2024

- **RPE Coupe de France Beach Volley**
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M13 - Publié le 24/10/2024
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M15 - Publié le 24/10/2024
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M18 - Publié le 24/10/2024
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley Seniors - Publié le 24/10/2024
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M13 - Finales - Publié le 24/10/2024
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M15 - Finales - Publié le 24/10/2024
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley M18 - Finales - Publié le 24/10/2024
  - Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley Seniors - Finales - Publié le 24/10/2024
  
- **RPE Volleyades**
  - Règlement Particulier des Epreuves - Beach Volleyades M17 - Publié le 24/10/2024
  
- **RPE Outdoor**
  - Règlement Particulier des Epreuves du Circuit National - France Beach Volley Series - Publié le 06/11/2024

Pierre VOUILLOT indique que les documents relatifs à la Coupe de France Masters ainsi qu'à la Coupe de France Compet'Lib ne sont pas les versions définitives, sur deux points en particulier :

- Les inscriptions doivent être faites auprès des CDvolley car ils sont en charge de l'organisation de la phase départementale ;
- Dates

En conséquence, ceux-ci sont retirés du vote de la résolution.

**RESOLUTION** : Hors les RPE relatifs à la Coupe de France Masters ainsi qu'à la Coupe de France Compet'Lib qui feront l'objet d'un échange en interne, **le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les RPE susmentionnés.**

- ✓ Transfert des droits et niveaux sportifs de Nationale 2 Masculin et autres inférieurs de l'AS Bouguenais Rezé Volley à l'AS Beach Rezé Volley après accord du mandataire judiciaire

Antoine DURAND fait un point de situation :

- L'équipe professionnelle de l'association affiliée AS Bouguenais Rezé engagée en Ligue A Masculine pour la saison 2023/2024 a entraîné la liquidation judiciaire de la structure associative dans son ensemble ;
- Une nouvelle association AS Beach Rezé a été créée afin de réenclencher une dynamique et de garder une offre de pratique "amateur" dans ce bassin de population important ;
- La liquidation a été prononcée par jugement du tribunal judiciaire de Nantes le 8 octobre, avec la nomination d'un mandataire judiciaire pour gérer la devolution des créances et surtout des dettes ;
- Avec l'aide de la FFvolley, le nouveau club a pu recueillir de ce mandataire judiciaire la libération des droits et niveaux sportifs de l'ancienne ASBR ;

Il est ainsi proposé ce jour aux administrateurs de transférer les droits et niveaux sportifs "amateurs" - donc de Nationale 2 Masculine et autres inférieurs - auparavant détenus par l'AS Bouguenais Rezé à l'AS Beach Rezé, pour une reprise de ces activités destinées au plus grand nombre.

**RESOLUTION** : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le transfert susmentionné.**



## **VI. POLE MARKETING/EVENEMENTIEL**

- ✓ Point Finales Coupe de France Pro

Eric TANGUY indique qu'aucune salle n'est disponible à Paris le dernier week-end de mars 2025.

En conséquence, il existe deux solutions :

- i. Délocaliser vers une salle proche de Paris ;  
Une possibilité existe à Chartres, avec le Colisée (salle moderne de 4k places gérée en SPL) ; le coût est donc sensiblement supérieur aux salles parisiennes gérée en régie municipale directe (quelques dizaines de milliers d'euros de location) ;  
Quelques précisions :
  - Un soutien de la municipalité de 20k € est budgété ;
  - Nous ne connaissons pas la zone de chalandise : il ne s'agit pas d'une zone très développée en volley-ball, mais un gros travail de développement est effectué par le CDvolley 28 ;
  - A noter un gros succès en hand et basket dans cette salle ;
  - Deux matchs H & F le samedi avec deux sessions différentes, avec un chiffre d'affaires prévisionnel réalisé par notre prestataire Wetix à hauteur de 140k € ;
  - On ne pourrait pas faire le village comme chaque année par manque de placeEn tout état de cause, il existe un risque financier avec un potentiel de perte estimé de 40 à 60 k€.
- ii. Délégation aux clubs participants, l'inconvénient étant que la FFvolley perd le travail accompli de longue date pour promouvoir le volley à travers cet évènement phare de la saison sportive

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la solution i – Délocaliser l'organisation des Finales Coupe de France Pro au Colisée à Chartres.**

- ✓ Point Négociations BETCLIC

Eric TANGUY indique que le contrat de partenariat de BETCLIC a été remis en cause par un facteur extérieur et indépendant de notre volonté : l'inscription dans le PLF 2025 d'une taxe sur les paris sportifs à hauteur de 15% du chiffre d'affaires des opérateurs agréés de paris sportifs.

La FFvolley a réagi en montrant à son partenaire son implication et en utilisant corollairement les leviers parlementaires à sa disposition pour contester cet amendement déposé par le ministère de la Santé.

La tentative de se faire entendre a pour l'instant échoué, mais il faudra attendre les suites du processus parlementaire pour en savoir plus, vraisemblablement courant décembre.

BETCLIC a suspend les négociations jusqu'à nouvel ordre, dans l'attente d'y voir plus clair sur cette taxe.

## **VII. POLE INTERNATIONAL**

- ✓ Point Champions League

Eric TANGUY contextualise la situation en introduction.

Les frais de production de cette compétition européenne de premier plan sont supportés originellement par la CEV via INFRONT, société prestataire distribuant les droits sportifs pour la CEV.

Le règlement de la CEV a récemment changé : si personne n'achète les droits dans un pays, les frais de production sont à payer à 50% par la CEV et à 50% par les clubs (représentant environ 200k € pour la phase régulière 2024/2025 pour les filles et garçons).

Or, aucun acheteur ne s'étant présenté en France, nous nous sommes rendu compte, après consultation, qu'INFRONT n'a fait aucune démarche vers les TV françaises.

Donc un accord a été trouvé avec la CEV afin de pouvoir diffuser les matchs sur Sport en France, tout en venant en aide financièrement des clubs concernés (2 H / 2F), en ce que sur les 100k hors finales dus par les clubs français, la FFvolley a actionné différents leviers de la sote :

- i. 30k € de subvention pour les 2 clubs féminins (dossier déposé à l'ANS)
- ii. 25k € versés par la FFvolley à la CEV pour autoriser la libération du Signal pour la France pour Filles et Garçons, additionnés à 4/5k € de frais techniques en plus (pour une enveloppe globale fédérale de 30k €)

Le reste à charge de 45k € serait supporté par les 4 clubs considérés.

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité cette contribution fédérale.**

### **VIII. POLE FORMATION**

- ✓ Approbation Prestation Olbia : Formation des dirigeants

Eric TANGUY présente la brochure du projet « ACCOMPAGNER LES DIRIGEANT.E.S ET SUSCITER DES VOCATIONS À LAPRISE DE FONCTIONS FÉDÉRALES » proposé par Olbia à un tarif d'environ 16.000 €.

Il s'agit d'un parcours de formation d'une durée de 6 mois (Un événement de lancement et de clôture, 6 modules de e-learning, sur les thématiques clés liées à la fonction de dirigeant, 1 classe virtuelle avec un expert sur chaque module) organisé à destination des dirigeants du réseau fédéral.

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ce projet.**

### **IX. POLE OUTRE-MER**

- ✓ Point Nouvelle-Calédonie : complément au plan de sauvetage (affiliation non onéreuse pour lister les clubs actifs sur le territoire)

Eric TANGUY rappelle la situation politique compliquée en Nouvelle-Calédonie.

Les activités sportives n'ayant pu reprendre dans les clubs faute de lieux de pratique, les GSA ayant versé leur affiliation auprès de la LRvolley pour 2024 souhaiterait être remboursé, les dirigeants régionaux se retrouvant par la force des choses avec une comptabilité exsangue et des demandes de remboursement.

En conséquence, dans le but de lister les clubs actifs sur le territoire considérée, il est proposé aux administrateurs de prévoir exceptionnellement une affiliation non onéreuse pour la saison 2024, afin que la FFvolley dispose d'un recensement fiable de ses clubs et corollairement d'interlocuteurs dédiés.

**RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité cette gratuité de l'affiliation pour les clubs de la Ligue Calédonienne de volley pour l'année civile 2024.**

- ✓ Point Nouvelle-Calédonie : complément au plan de sauvetage (affiliation non onéreuse pour lister les clubs actifs sur le territoire)

Présentant ce point comme ajouté à l'ordre du jour, Eric TANGUY fait un état de situation de la Ligue Martiniquaise de volley, comme suit :

- La confiance en la nouvelle présidente est pleine et entière ;

- La LRvolley est dynamique avec 16 clubs et 900 licenciés en Martinique ;
- Mais la LRvolley fait face à d'énormes difficultés financières, avec une condamnation par l'URSSAF à un redressement très lourd au regard de la surface financière de la Ligue, pour cause d'absence de déclaration de la salariée ayant causé 5 ans d'arriérés URSSAF ;

En conséquence, Eric TANGUY souhaitait que le CA autorise le Bureau Restreint à leur accorder une avance de trésorerie, en cas de besoin.

Un tel prêt serait accordé postérieurement au résultat des élections de la Ligue, mais son principe et son montant ne peuvent être estimés à date avec le peu d'éléments comptables à la disposition de la FFvolley (situation nette déficitaire de 47k € au 31/12/2023, 67k € de dettes URSSAF via mise en demeure en sus - 20k € dès le 31 décembre 2024 puis échéancier mensuel sur 2025, 2026 et 2027 -, subventions à l'actif du bilan non encaissées pour 88k €), la question demeurant de savoir si la situation financière de l'association-loi 1901 est redressable.

**RESOLUTION DE PRINCIPE : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le principe d'une mesure d'avance de trésorerie pris par le Bureau Restreint avec diligence.**

## 11. QUESTION DIVERSES

- ✓ Situation Ligue de Normandie

Nathalie VALLOGNES évoque les problématiques de gouvernance afférentes à la Ligue de Normandie.

Eric TANGUY indique que la FFvolley est pleinement informée de la situation et informe les administrateurs des tenants et aboutissants de la gestion de cette situation prioritaire :

- Gaëlle RAMARQUES ayant démissionné de ses fonctions de présidente, le secrétaire général a pris en main par intérim les missions présidentielles ;
- Le scrutin doit être organisé, en lien avec la CEF et les scrutateurs, par Monsieur Yves RAS, celui-ci ayant pris attache avec les services fédéraux ;
- Il doit être discuté avec la LRvolley de la gestion du recrutement d'un agent de développement, partiellement financé par la FFvolley ;

- ✓ Développement

Michelle AKILIAN évoque les actualités du service Développement :

- Rencontre entre Marc FRANCASTEL et Bertrand LEYS, de la DTN FFvolley, avec la DTN de la FFSU
- Organisation du Séminaire Dév' avec exclusivement des salariés des organes déconcentrés ;

- ✓ Remerciements

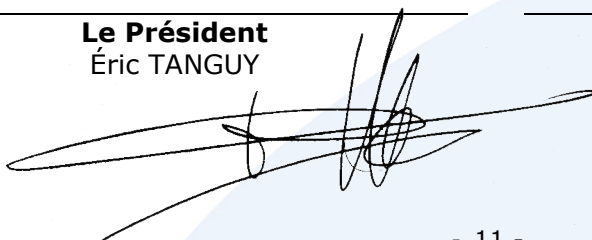
Eric TANGUY tient à transmettre, pour le dernier CA de l'olympiade, ses remerciements à deux administrateurs qui ne renouvellent pas leur engagement d'administrateur fédéral :

- Michelle AKILIAN, depuis son accession à la présidence en 2015 à ses côtés
- Pierre VOUILLOT, un de ses soutiens de la première heure.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 25 le 18 novembre 2024.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

\_\_\_\_\_  
**Le Président**  
 Éric TANGUY



\_\_\_\_\_  
**Le Secrétaire général**  
 Sébastien FLORENT

